

Biodiversité et milieux naturels

Depuis 1950, l'Europe a perdu plus de la moitié de ses zones humides et la plupart de ses terres agricoles à haute valeur naturelle. La plupart des grands stocks halieutiques (les poissons) se situent sous les limites biologiques de sécurité et sont donc insuffisants pour assurer un renouvellement des stocks à long terme, 800 espèces végétales sont menacées d'extinction totale. Plus de 40 % des mammifères indigènes, des oiseaux, des reptiles ou encore des papillons sont menacés.

Si la France est la 5^{ème} puissance mondiale, nous sommes aussi le cinquième pays au monde en nombre d'espèces vivantes menacées (263) après les USA (831), ou encore l'Australie (499). Le constat est alarmant, et montre à quel point chaque coin de notre planète est touché, et pas seulement les forêts amazonienne ou indonésienne.

La plupart des textes sur la protection de la biodiversité est issue de conventions internationales, comme la convention de Washington, sur le commerce des espèces par exemple (CITES).

L'Union Européenne se préoccupe depuis longtemps de ces sujets. Le droit communautaire étant supérieur au droit national, elle a ainsi pu imposer aux pays de l'Union deux grands textes : Il s'agit de la directive « oiseaux » (1979) et de la directive « habitats » (1992).

Le principe d'une directive veut que chaque Etat membre transforme les objectifs de la directive en politiques publiques concrètes. En France, ces deux textes fondamentaux, à la portée réellement ambitieuse, ont créé des tensions majeures entre les pouvoirs publics, les associations de protection de la nature et les chasseurs et agriculteurs. Nulle part ailleurs qu'en France, la mise en place de mesures de protection pour les oiseaux migrateurs, ou encore la création de zones « Natura 2000 », un des principaux outils de préservation des habitats des espèces vivantes de notre pays, n'a suscité autant de colère des lobbies agricole et cynégétique et de mollesse de la part des pouvoirs publics. En France, l'enjeu est politique : pays densément peuplé, pays agricole, attachement profond aux traditions en général.

La transcription de ces deux directives au cours des dernières décennies a constitué un véritable feuilleton. Un pas en avant, un pas en arrière, la France est le mauvais élève de l'Union Européenne en la matière et paie régulièrement des amendes astronomiques à l'Europe pour refuser d'appliquer les règles communes.

L'efficacité de l'Europe se mesure en partie à travers cet exemple, en notant qu'au final, un pays réfractaire comme la France fini par se plier à la norme commune, mais avec beaucoup de retard.

Que faut-il de plus pour atteindre les objectifs de Göteborg ?

Lors du sommet de Göteborg en 2001, l'Union Européenne s'est engagée à stopper totalement l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010. L'idée est d'approfondir la question des listes d'espèces menacées, en voie d'extinction etc, et d'appliquer plus avant les directives européennes existantes. Des moyens financiers sont dégagés pour atteindre cet objectif ambitieux. Malheureusement, à un an de l'échéance 2010, il est évident que cet objectif ne peut être atteint.

Si les textes européens sont bons, il n'en reste pas moins que l'agriculture intensive qui pollue les sols, le réchauffement climatique, la progression des espèces invasives exotiques, l'imperméabilisation des sols par la construction... tout cela mine chaque jour un peu plus l'état de la nature en Europe.

Y a t-il une solution européenne pour la biodiversité et les milieux naturels ?

De toute évidence, la politique européenne de lutte contre l'érosion de la biodiversité est un levier pertinent. Cependant, ses moyens s'avèrent insuffisants. Par exemple, le réseau Natura 2000 mérite d'être dynamisé et étendu. De plus, les zones où l'habitat naturel est préservé ne sont pas suffisamment reliées, d'où, la nécessité de créer des corridors écologiques pour permettre à la faune en particulier de se déplacer, condition de sa préservation.

D'une manière générale, la protection de la nature doit se concevoir en réseaux plus qu'en sanctuaires, avec par exemple des zones noyaux, des zones tampons et des couloirs écologiques. Les Etats membres doivent sans doute fournir un effort plus important et plus coercitif sur la question du respect des règles communes.

Enfin, on doit réfléchir à la façon d'intégrer la question de la biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles. C'était l'ambition du Grenelle en France, et l'idée des « Trames Vertes ».

Cette question complexe de la nature nous oblige à nous poser la question du degré d'intégration de l'Europe, autrement dit, l'Union Européenne est-elle assez puissante pour imposer aux Etats membres de se donner des moyens efficaces pour préserver la nature ?

On peut faire mieux, avec plus d'Europe et une vraie politique fiscale qui récompense les pratiques respectueuses de la nature. Seulement voilà, l'Europe n'en est pas encore là et la question de l'impôt européen semble aujourd'hui dans une impasse politique et systémique.

La préservation de la nature interroge notre modèle de développement : dans une société basée sur la croissance du PIB, nous n'avons cessé de construire, aménager, bref, rogner la part toujours plus mince des espaces naturels et des espèces vivantes. Nos politiques économiques à ce jour ne sont pas compatibles avec une réelle protection de la nature. Soyons en au moins conscients.